

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPENSE

Date 30/04/2021

Direction : :

Département : :

Service : :

Dépense de fonctionnement

Date		
30	04	2021

Dépense d'investissement

Achat petit matériel

Avis et visa service Comptabilité

Objet de la dépense

Délai de réception
souhaité

.....07.....Jours

Joindre une note séparée en cas d'insuffisance de cet espace

Acquisition d'un system de nettoyage automatique COP : Automatic COP X300254 - SIDEL by LOEHRKE (option 3 selon l'offre ci-joint).

Justificatif de la dépense

Dépense budgétisée

Dépense non budgétisée*

*les dépenses non budgétisées nécessitent la validation de la DG (voir note de procédure)

Proposition fournisseurs / prestataires de services

1- SIDEL (Fournisseur Unique)

2-

Nom Demandeur

Nom Chef Hiérarchique

Nom Directeur

Date et Signature

Date et Signature

Date et Signature

Avis et visa de l'équipe HACCP en cas de dépense touchant la sécurité alimentaire

Avis et visa du responsable SST en cas de dépense touchant la santé et la sécurité au travail

AVIS DE L'ENTITE GESTIONNAIRE DU BUDGET

(A remplir au cas où le service demandeur ne gère pas le budget)

Dépense budgétisée

Dépense non
budgétisée*

*les dépenses non budgétisées nécessitent la validation de la DG (voir note de procédure)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Avis Favorable

Avis Défavorable**

**En cas d'avis défavorable, retourner la « DAD » au service demandeur

Nom du responsable de gestion du budget

Nom Directeur

Date et Signature

Date et Signature

Pour les dépenses d'investissement :

Avis Contrôle de Gestion

Intitulé centre du coût :

Centre de coût							
2	1	0	1	1	6	0	0

Objet					
2	3	0	0	0	0

ss-compte					
2	2	3	1	0	0

Date			
			2020

Budget alloué : DT (anticipation sur budget CAPEX 2021)

Visa Contrôle de Gestion :

Avis DGA Site

Date		
		2020

Visa DGA :

**SOCIETE DELICE DES EAUX
MINEREALES SA SDEM**
SIDI BOUZID, Tunisie

Offre Commerciale
AUTOMATIC COP X300254

**Remplisseuse /SF100FM 50/10K #SF100X300254 Combi
#1133**

SIDEL BLOWING AND SERVICES

Adresse: Avenue de la Patrouille de France, 76930 Octeville-sur-Mer, France

Services Account Manager: Soufiane Mebarki

Tel: +33 6 21 23 13 07

Soufiane.Mebarki@sidel.com

Services Project Manager: Eugen Petris

Tel: +971 589 029 453

Eugen.Petris@sidel.com

*Offre Unique
B*

Offre	Révision	Date	Commentaires
114805	A.1.1	12/08/2020	

*Performance
through
Understanding*



1 INTRODUCTION	3
1.1 A PROPOS DU GROUPE SIDEL	3
1.2 ORGANISATION DU PROJET	3
1.3 ÉQUIPE DE PROJET	3
2.1 INFORMATIONS SUR L'USINE	4
2.2 CALENDRIER DU PROJET	4
3 SCOPE DE FOURNITURE	5
3.1 SPECIFICATIONS CLIENT	5
3.2 LISTE DES MACHINES / ÉQUIPEMENTS	5
3.3 DESCRIPTION DE LA FOURNITURE	5
3.4 INSTALLATION ET MISÉ EN SERVICE	7
4 LISTE DES ÉQUIPEMENTS, MAIN D'OEUVRE ET PRIX (EN €, HORS TVA)	7
4 BOOKMARK NOT DEFINED.	
5 LIMITÉ DE LA FOURNITURE	10
5.1 RÉSUMÉ DES RESPONSABILITÉS	10
5.2 OBLIGATIONS DE MoyENS DE SIDEI	12
5.3 OBLIGATIONS DE moyENS DE l'ACHETEUR	12
6.1 PLANNING D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRODUCTION	13
6.2 DOCUMENTATION DE L'ÉQUIPEMENT	13
6.3 SUPERVISION DES TRAVAUX SUR LE SITE EXCLUSE	13
6.4 FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR EXCLUS	13
7 CONDITIONS D'APPROBATION TECHNIQUE	15
8 CONDITIONS SPÉCIALES	16
8.1 VALIDITÉ DE L'OFFRE	16
8.2 PAIEMENT	16
8.3 COORDONNÉES BANCAIRES	16
8.4 GARANTIE BANCAIRE	16
8.5 EMBALLAGE ET TRANSPORT	16
8.6 TRANSFERT DU CONTRAT	16
9 CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONTRAT - PIÈCES ET SERVICES	17

1 INTRODUCTION

1.1 À propos du groupe Sidel

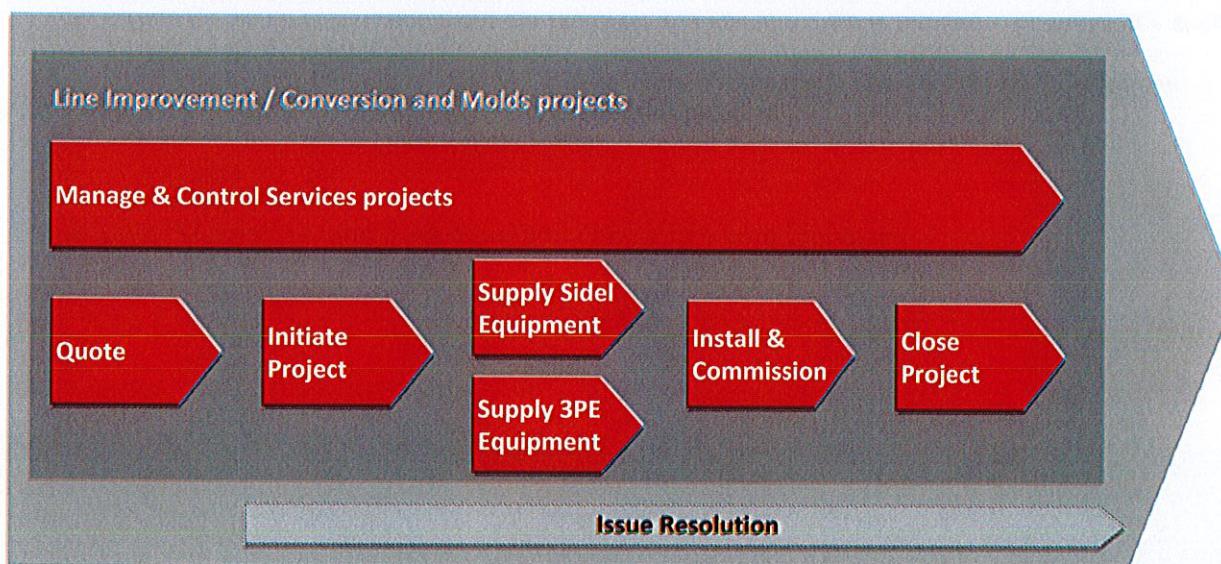
Sidel est l'un des principaux fournisseurs d'équipements et de services pour le conditionnement des produits liquides, des produits alimentaires, des produits ménagers et corporels conditionnés en emballage PET, canette, verre et autres matériaux.

Forts de nos 170 ans d'expérience, nous avons installé plus de 37 000 machines dans près de 190 pays en privilégiant l'innovation, les technologies de pointe et l'ingénierie de ligne. Nous comptons plus de 5 000 employés dans le monde qui s'attachent à proposer des solutions complètes pour répondre aux besoins des clients et renforcer les performances de leurs lignes, produits et entreprises.

Pour proposer un tel niveau de qualité à nos clients, nous devons comprendre leurs enjeux et nous engager à répondre à leurs besoins spécifiques. Pour y parvenir, nous instaurons un dialogue afin d'appréhender les exigences de leurs marchés, de leur production et de leurs chaînes de valeur. Nous nous appuyons également sur nos solides compétences techniques et notre analyse de données pour optimiser la productivité des équipements sur toute leur durée de vie.

C'est ce que nous appelons la performance par la compréhension, **Performance through Understanding**.

1.2 Organisation du projet



1.3 Équipe de projet

Le projet global sera géré par un chef de projet Services Sidel. L'équipe sera constituée comme décrit dans le graphique suivant.

Afin de garantir une bonne communication pendant la réalisation du projet entre les membres de l'équipe, Sidel a défini les principaux points de contact ci-dessous pour la durée du projet :

Services Project Manager (SPM) : chef de projet, responsable de l'exécution du projet (fournitures) et des activités du site, ainsi que de l'émission de l'offre technique.

Services Account Manager (SAM) : responsable des projets après-vente pour l'acheteur

- * **Jour 1 débute lorsqu'e tout les conditions suivantes sont remplies :**

 - Le contrat est signé.
 - La compétence est reçue.
 - La sauvegarde du PLC et HMI est reçue.
 - La date de réception convienne FCA est respectée lorsqu'e
 - Toutes les informations techniques ont été reçues tel que spécifié dans le tableau « Echantillon » ci-après.
 - Tous les échantillons nécessaires ont été spécifiés dans le tableau « Echantillon » ci-après.
 - La documentation technique réglementaire des obligations de l'acheteur tel que spécifiée dans les GGC de SIDEL (partie de ce document) et dans celle offre.
 - 3 - L'arrivée de l'équipement à l'adresse du site de livraison n'est pas contractuelle et dépend de la distance et du moyen d'expédition, ainsi que de la procédure de dédouanement.
 - 4 - Les préparatifs suivants doivent être exécutés par le client avant le début de l'installation, incluant le transport mécanique dans le hangar, l'installation et le cablage :
 - Une alimentation en électricité de chantier
 - Provisoire et un système de distribution électrique (400V, 2 connecteurs Euronorm) doivent être disponibles.
 - L'éclairage au plafond dans les locaux nécessaires (numéros de colonnes)
 - Installation doit être complète ou un éclairage provisoire du bâtiment doit être disponible.
 - Des toilettes propres et verrouillables doivent être mises à la disposition des ingénieurs de service.
 - Personnel de sécurité
 - Conditions de voyage et séjour
 - Pour poids lourd et grue).
 - Le système de drame de toute l'usine doit être complètement installé.

Cette offre / contrat, la livraison et les couts / prix correspondants ont été élaborés et négociés en supposant une situation commerciale régulière, sans impact de l'épidémie / pandémie COVID-19, donc les éléments de temps et de coût / prix inclus peuvent varier en fonction de l'impact possible de l'épidémie / pandémie COVID-19.

Date d'entrée en vigueur¹	Jour 1*	Équipement prêt pour l'expédition	8 semaines ² (à l'exclusion des semaines 52, 01, 33 et 34) suivant la date d'entrée en vigueur (Jour 1) **	Arrivée de l'équipement à l'aéroport le (FCA)	2 semaines ³ après la mise à disposition de l'équipement pour l'expédition (FCA) et réception de tous les paiements contractuels par SIDEL	Procédures du client (DAT)	1er expédition (FCA) et réception de tous les paiements contractuels par SIDEL	Début de l'installation⁴	A définir avec le client, dès que toutes les conditions sont remplies à l'usine du client
---	---------	--	---	--	---	-----------------------------------	--	--	---

2.2 CALENDRIER DU PROJET

Adresse de livraison de l'adjudication

SOCIETE DELICE DES EAUX MINERALES SA SDEM
BATTEN EL GHAZEL LA BAYEDH
DELEGATION DE JELMA
9110 SIDI BOUZID
TUNISIE

INFORMATIONS SUR L'USINE

2 DONNÉES DU PROJET

3 SCOPE DE FOURNITURE

3.1 SPECIFICATIONS CLIENT

Le but du projet est d'un system automatique COP X300254

Pour l'élaboration de cette offre, nous avons pris en considération les éléments suivants :

- Remplisseuse SF100FM 50 10K #SF100X300254 COMBI #1133

Si l'un des éléments s'avère inexact, l'offre devra être revue en conséquence.

Remarque : Nous ne garantissons rien d'autre que notre champ d'application.

3.2 Liste des machines / équipements

La présente estimation couvre les upgrades des machines / équipements suivants :

Nom de la machine	Numéro de série de la machine
Remplisseuse	/SF100FM 50 10K #SF100X300254 COMBI #1133

3.3 DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

La présente estimation comprend les matériaux suivants par machine :

Remplisseuse /SF100FM 50 10K #SF100X300254 COMBI #1133

Option 1.

Système de lavage COP DIVERSEY

- Tuyauterie complète pour le système de lavage du remplisseur
- Tuyauterie pour l'entrée de remplisseuse
- Tuyauterie pour le carrousel de remplisseuse
- Tuyauterie pour le bouchon et sortie de remplisseuse
- Unité de lavage DIVERSEY + accessoires + support
- Matériel électrique de l'unité de commande
- Modification logicielle
- Mise à jour de la documentation

Responsabilité du client

- Équipe de soudage
- Connexions skid COD

Option 2.

Système de lavage COP ECOLAB

- Tuyauterie complète pour le système de lavage du remplisseur
- Tuyauterie pour l'entrée de remplisseuse
- Tuyauterie pour le carrousel de remplisseuse
- Tuyauterie pour le bouchon et sortie de remplisseuse
- Unité de lavage ECOLAB + accessoires + support
- Matériel électrique de l'unité de commande
- Modification logicielle
- Mise à jour de la documentation

Responsabilité du client

- Équipe de soudage
- Connexions skid COD

- Tuyauterie complète pour le système de lavage du remplisseur
- Tuyauterie pour l'entree de remplisseur
- Tuyauterie pour le carrousel de remplisseur
- tuyauterie pour le boucheuse et sortie de remplisseur
- Unité de lavage SIDEL by LOEHCKE + accessoires + support
- Matériel électrique de l'unité de commande
- Modification logicielle
- Mise à jour de la documentation
- Responsabilité du client
- Équipement de soudage
- Connexions skid COD

Système de lavage COP SIDEL by LOEHCKE

Option 3.

3.4 INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

L'installation et le démarrage de l'équipement sont exclus de la présente offre. Vous trouverez ci-dessous l'estimation du nombre de jours-hommes.

		Voyage	Installation & Démarrage	Total
Compétences du technicien	# Technicien	Jour/ homme	Jour/ homme	Jour/ homme
Chef de chantier (ISM)	1 ISM	2	8	10
Mécanicien	1 technicien	2	8	10
Electricien	1 technicien	2	4	6
Automaticien	1 technicien	2	3	5
				31

Les importants : « L'acheteur est conscient du fait que le vendeur fait appel à un spécialiste mondial de la gestion des risques pour évaluer les risques liés aux pays de ces clients et aux mesures correspondantes pour la réduction des risques, Control Risks – Cottons Centre – Cottons Lane – London (UK) [designé ci-après par « Control Risks »]. En conséquence :

En cas de commande, il incombera à l'acheteur de nous envoyer une copie du schéma électrique et du logiciel installé sur la machine à modifier.

Nous proposons également de nous informer en cas de divergences concernant les points pratiques.

- Elles sont conformes à la documentation technique en notre possession.
 - Elles sont en bon état de maintenance.
 - Les composants installés sur les machines sont des composants d'origine fournis par le fabricant.

Suivantes :

De manière à garantir l'efficacité corrective de la modernisation réalisant l'objectif de cette offre, nous recommandons de confier l'installation à des techniciens SIDEL ou par des techniciens strictement recommandés par SIDEL ; un autre avantage sera de disposer d'une mise à jour constante du fichier de documentation technique OEM de la machine pour des interventions et mises à jour futures sur la machine.

IMPORtant. Avec cette offre commerciale, Sidel ne s'engage pas sur l'efficacité de la ligne car nous ne pouvons pas garantir les conditions générales de maintenance des machines mentionnées ci-après dans cette offre.

L'acheteur accepte que l'application de la force majeure soit également évaluée par le vendeur sur la base du niveau de risque régulièrement communiqué au vendeur par Control Risks ;
L'acheteur accepte que les frais liés aux mesures de sécurité devant être prises conformément à l'évaluation réalisée par Control Risks (interruptions sur le site, hôtels et moyens de transport sécurisés ou la mise en œuvre de tout autre aspect lié à la sécurité, etc.) seront à la charge de l'acheteur ou remboursés dans leur intégralité par l'acheteur au vendeur

Les exigences de sécurité locales (moyens de transport et hébergement sécurisés, accueil à l'aéroport, etc.) pour le personnel du site seront évaluées deux mois avant l'installation de l'équipement sur le site dans le cadre d'un audit de Control Risks »

INSTALLATION ET MISE EN SERVICE			
GESTION DU PROJET			
Description	Fournisseur	SIDEL	ClienT
Déchargement et déballage de l'équipement			
- Déchargement et déballage des machines et de l'équipement			
- Assurance déchargement sur le site			
- Ouverture des caisses (déballage)			
- Élimination des matériaux d'emballage des machines et de l'équipement			
- Maintenance et mise en place de l'équipement			
- Main d'œuvre et moyens de levage pour les phases ci-dessus			
X			
X			
X			
X			
X			
X			
X			

Les tableaux suivants indiquent ce qui est inclus et ce qui n'est pas inclus dans les limites de fourniture SIDEL au scope de fourniture de SIDEL moyennant des frais supplémentaires et aprèsajouts base sur la manière dont SIDEL comprend le scope de fourniture. De nouveaux éléments peuvent être ajoutés

pour l'utilisation d'une ligne pendante sa phase de démarrage.

Il est considéré que l'acheteur fournit à ses propres frais tous les produits et matériaux d'emballage nécessaires pour les études, les tests, la phase de démarrage et le test d'accès à la ligne, ainsi que les matériaux nécessaires pour les tests de l'équipement constituée d'opérateurs, de personnel de maintenance à disposition pour les tests de l'équipement dans l'usine du fabricant. L'acheteur mettra également à disposition une équipe appropriée constituée d'opérateurs, de personnel de maintenance et de surveillance pour l'utilisation d'une ligne pendante sa phase de démarrage.

5.1 Résumé des responsabilités

5 LIMITE DE LA FOURNITURE

Description	Fournisseur	
	Sidel	Client
<u>Installation et mise en service</u>		
- Désassemblage et/ou adaptation des machines existantes	X	
- Main d'œuvre qualifiée pour l'installation/l'assemblage de l'équipement SIDEL	X	
- Supervision des opérations d'installation/d'assemblage, démarrage et mise en service	X	
- Techniciens pour le démarrage	X	
- Opérateurs pour le démarrage et la mise en service	X	
<u>Divers</u>		
- Pertes de matières premières, pertes de produit, pertes de production, frais d'élimination des déchets spéciaux pendant le démarrage, la mise en service et les tests	X	
- Locaux verrouillables à clé pour le stockage des outils et pour servir de vestiaire aux techniciens	X	
- Ligne de téléphone, ligne de fax et connexion à Internet disponibles	X	
- Frais supplémentaires pour le personnel en cas de retards non imputables à SIDEL	X	
- Frais supplémentaires pour équipe de nuit ou équipe de jour férié non imputables à SIDEL	X	
- Nettoyage soigné du lieu de travail et de l'équipement	X	
DIVERS		
Tous les équipements ou services explicitement décrits dans l'offre correspondante	X	
Tout autre équipement ou service	X	
Tout équipement ou service sous la responsabilité contractuelle du client doit être fourni dans les délais impartis pour les tests dans les locaux de SIDEL et sur le site lors du démarrage de la ligne et de la production	X	

Tous les éléments non spécifiés dans les tableaux ci-dessus sont exclus de la fourniture de SIDEL.

- a) SIDEL désignera pour toute la durée du projet un responsable de projet qui sera le principal contact de l'acheteur et qui sera responsable de l'exécution du contrat du projet.
- b) SIDEL désignera également pendant ce projet des ingénieurs de projets internes qui seront les contacts techniques du responsable de projet de l'acheteur.
- c) SIDEL désignera pour la durée des travaux sur le site un chef de chantier qui sera le contact sur place de tous les techniciens chargés de l'équipement et le personnel de l'acheteur.
- d) SIDEL désignera des personnes qualifiées pour les différentes tâches. Au cas où les personnes désignées ne seraient pas disponibles, SIDEL les remplacera par des personnes bénéficiant d'une qualification équivalente. Chaque remplacement et chaque nomination sera soumis à l'acheteur.
- e) SIDEL est tenue d'informer régulièrement l'acheteur sur la progression des analyses et des travaux sur le site ; pour cela, SIDEL organisera les réunions nécessaires, rédigera les protocoles et les réglementations spécifiques.
- a) L'acheteur est tenu de fournir à SIDEL au début du projet toutes les réglementations locales, régionales et nationales en relation avec ce projet. Tout manquement à cette obligation annulera la responsabilité de SIDEL de modifier les standards de ses équipements pour satisfaire à ces réglementations.
- b) Tout contact et toute communication avec les autorités administratives locales font partie de l'étendue des travaux de l'acheteur.
- c) Toute communication avec les services internes de l'acheteur fait partie de l'étendue des travaux du responsable de projet de l'acheteur.
- d) L'acheteur est tenu de désigner un responsable de projet doté d'un plein pouvoir de décision qui sera le contact principal de SIDEL.
- e) L'acheteur est tenu de présenter les règles de sécurité pour le travail sur le site à tous les employés de SIDEL présents sur le site avant le début de leur travail.
- f) L'acheteur est responsable de l'exploitation et de la maintenance de la ligne avec ses propres ressources dès son démarrage (début de la mise en route).

5.2 Obligations de moyens de SIDEL

- a) SIDEL désignera pour toute la durée du projet un responsable de l'exécution du contrat du projet, de l'acheteur et qui sera responsable de l'exécution du contrat du projet.
- b) SIDEL désignera également pendant ce projet des ingénieurs de projets internes qui seront les contacts techniques du responsable de projet de l'acheteur.
- c) SIDEL désignera pour la durée des travaux sur le site un chef de chantier qui sera le contact sur place de tous les techniciens chargés de l'équipement et le personnel de l'acheteur.
- d) SIDEL désignera des personnes qualifiées pour les différentes tâches. Au cas où les personnes désignées ne seraient pas disponibles, SIDEL les remplacera par des personnes bénéficiant d'une qualification équivalente. Chaque remplacement et chaque nomination sera soumis à l'acheteur.
- e) SIDEL est tenue d'informer régulièrement l'acheteur sur la progression des analyses et des travaux sur le site ; pour cela, SIDEL organisera les réunions nécessaires, rédigera les protocoles et les réglementations spécifiques.
- a) L'acheteur est tenu de fournir à SIDEL au début du projet toutes les réglementations locales, régionales et nationales en relation avec ce projet. Tout manquement à cette obligation annulera la responsabilité de SIDEL de modifier les standards de ses équipements pour satisfaire à ces réglementations.
- b) Tout contact et toute communication avec les autorités administratives locales font partie de l'étendue des travaux de l'acheteur.
- c) Toute communication avec les services internes de l'acheteur fait partie de l'étendue des travaux du responsable de projet de l'acheteur.
- d) L'acheteur est tenu de désigner un responsable de projet doté d'un plein pouvoir de décision qui sera le contact principal de SIDEL.
- e) L'acheteur est tenu de présenter les règles de sécurité pour le travail sur le site à tous les employés de SIDEL présents sur le site avant le début de leur travail.
- f) L'acheteur est responsable de l'exploitation et de la maintenance de la ligne avec ses propres ressources dès son démarrage (début de la mise en route).

5.3 Obligations de moyens de l'acheteur

6 SERVICES

Un chef de projet est désigné lorsque le contrat entre en vigueur. Il ou elle devient l'interlocuteur technique de l'acheteur à partir de ce moment et jusqu'au moment de l'acceptation de la ligne.

6.1 Planning d'approvisionnement et de production

SIDEL lancera la production de ses propres machines et achètera si nécessaire des équipements tiers afin de remplir les conditions de ce contrat. Le cas échéant, SIDEL rédigera les spécifications techniques et administratives de l'équipement tiers.

6.2 Documentation de l'équipement

SIDEL fournira une mise à jour de la documentation existante (le cas échéant).

6.3 Supervision des Travaux sur le site EXCLUSE

SIDEL enverra un chef de chantier à l'usine de l'acheteur. Il sera chargé, entre autres, des tâches suivantes :

- Supervision du déballage de l'équipement
- Contact local de l'acheteur sur le site
- Supervision de l'équipe SIDEL sur le site
- Organisation des travaux sur le site jusqu'à l'acceptation du PROJET

Si, pour des raisons non imputables à SIDEL (ni à ses sous-traitants), la présence sur le site du personnel de SIDEL doit être prolongée, les frais correspondants seront à la charge de l'acheteur et calculés sur un taux journalier.

6.4 Frais de voyage et de séjour EXCLUS

Toutes les conditions de voyage et de séjour applicables sont décrites dans notre politique de service SIDEL.

Elles comprennent, pour tout le personnel envoyé sur le site par SIDEL :

- ❖ Billets d'avion entre les locaux de SIDEL et le site de l'usine
- ❖ Hébergement
- ❖ Trois repas complets par jour et par personne
- ❖ Transport entre le lieu d'hébergement et le lieu de travail
- ❖ Transport entre l'aéroport et le lieu de travail

- ❖ Voyages uniquelement avec compagnies aériennes membres de IATA (International Air Transport Association – Association internationale du transport aérien).
- ❖ Hôtel situe à proximité d'un centre commercial ou de magasins pour les achats de base de l'employé.
- ❖ Hôtel situe dans une zone sûre ou avec service de sécurité 24h/24 dans une zone sûre.
- ❖ Chambres propres avec service de ménage quotidien (serviettes de toilette, approvisionnement quotidien en papier hygiénique)
- ❖ Hôtel propose un service extrême ou extrême de blanchisserie en 24 heures
- ❖ Chambres avec téléphone permettant les communications à l'international
- ❖ Accès internet disponible depuis la chambre ou l'espace affaires de l'hôtel
- ❖ Chambres avec lit équipés de matelas, literie et oreillers confortables
- ❖ Une seule personne par chambre (aucun partage)
- ❖ Salle de bains avec douche ou baignoire dans la chambre (aucun partage)
- ❖ Hôtel situe à proximité du site de l'acheteur (moins de 30 minutes en voiture)
- ❖ Tous les repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner) doivent pouvoir être pris à l'hôtel si ce dernier dispose d'une réception ouverte 24 h/24 ou dans des restaurants à proximité (moins de 15 minutes en voiture) travail, entre l'hôtel et les restaurants et entre le lieu de travail et les restaurants, lorsque l'employé ne peut louer de voiture pour des raisons de sécurité. La navette transports l'employé du Vendéen à tout le Vendéen est en droit de rappeler son employé.
- ❖ Mise à disposition par l'acheteur d'une navette entre l'aéroport et l'hôtel, entre l'hôtel et le lieu de travail, entre l'hôtel et les restaurants et entre le lieu de travail et les restaurants, lorsque l'employé ne peut louer de voiture pour des raisons de sécurité. La navette transports l'employé du Vendéen à tout le Vendéen est en droit de rappeler son employé.
- ❖ Si aucun service de navette n'est disponible, l'employé du Vendéen doit louer directement une voiture/un véhicule, quelle que soit la Partie devant en supporter les frais conformément aux limites d'accident ou d'urgence médicale).
- ❖ Le site de l'acheteur et l'hôtel doivent être situés à proximité d'un hôpital ou d'une clinique (en cas de fourniture).
- ❖ Tout retard du projet du au non-respect des standards et conditions du Vendéen sera imputé à l'acheteur

Les standards et conditions minimum de SIDEL sont :

L'objectif des standards de SIDEL est de présenter à nos clients les conditions de voyage et d'hébergement standard minimales acceptables pour les employés de SIDEL pendant la construction/Installation/démarrage de la ligne sur le site du client.

Standards de SIDEL pour les voyages et les hébergements

7 CONDITIONS D'APPROBATION TECHNIQUE

L'équipement inclus dans la présente offre sera considéré comme accepté par l'acheteur dès que les Incoterms contractuels (DAT Tunis, Tunisie) seront exécutés.

L'entité auprès de laquelle la commande sera enregistrée est en droit d'assigner le mandat de ses droits et obligations à toute autre société qui posséderait ou exploiterait sensiblement ses biens suite à une transfert d'actifs, etc.

que l'on décline action légale telle que : fusion, achat, acte de succession, location-gérance, location d'actifs,

droits et obligations à toute autre société qui posséderait ou exploiterait sensiblement ses biens suite à une transfert d'actifs, etc.

Le propriétaire directe ou indirecte de l'industrie commune (50 %) ou plus des droits de vote d'une société, ou sous contrôle commun (société mère). Aux fins de cette clause, le terme de « contrôle » désigne la les droits et obligations similaires à toute compagnie la contrôlant (société mère), quelle que soit la nature du contrat et

tout ou partie, par l'une des parties sans l'accord écrit préalable de l'autre partie, à l'exception des cas suivants :

Le contrat et les droits et obligations, qui en déduisent, ne peuvent pas être transférés, cédés ni restitués, en

8.6 Transfer du contrat

Type d'emballage	Fret / Incoterms	Martime	DAT Tunis, Tunisie
------------------	------------------	---------	--------------------

8.5 Emballage et transport

Tout type de garantie bancaire (obligation contractuelle, garantie d'exécution, etc.) demandée par l'acheteur sera à la charge de l'acheteur.

8.4 Garantie bancaire

Nom de la banque	Adresse de la banque	Code IBAN	Code SWIFT	BNP PARIBAS	CENTRE D'AFFAIRES FR76 3000 4001 1300 0216 7316 016	NORMANDIE ENTREPRISES CODÉ 00113	Bank code 30004 BANK OFFICE BNPAFRPPCR	RIB code 16	76100 ROUEN	63 AVENUE DE BRETAGNE	CODE 00113	BNPAFRPPCR	Martime	DAT Tunis, Tunisie
------------------	----------------------	-----------	------------	-------------	---	----------------------------------	--	-------------	-------------	-----------------------	------------	------------	---------	--------------------

Commande à passer à : Sidel Blowing & Services

8.3 Coordonnées bancaires

- 100 % du prix total contre remise documentaire

Le prix peut être payé en plusieurs versements conformément au calendrier de paiement par jalons ci-après :

8.2 Paiement

Toute référence explicite aux données de cette offre (numéro/date), qui sera incluse dans le bon de commande emis par l'acheteur, sera considérée comme une acceptation par l'acheteur de l'intégralité de cette offre, y compris des conditions générales de contrat de Sidel formulées et comme prévalence de celle offre sur toutes autres conditions contractuelles éventuelles suscitées d'être envoyées par l'acheteur.

Cette offre est valable pendant une période de 60 jours. Toute extension de l'offre est soumise à l'approbation écrite de SIDEL.

8.1 Validité de l'offre

8 CONDITIONS SPÉCIALES

9 CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONTRAT – PIÈCES ET SERVICES

1. PREAMBULE

Les présentes conditions générales définissent, conjointement avec les documents listés ci-dessous, l'ensemble des droits et obligations applicables entre le Fournisseur (ou « Vendeur » ou tout autre vocabulaire équivalent utilisé dans l'offre) et le Client (ou « Acheteur » ou tout autre vocabulaire équivalent utilisé dans l'offre) - ci-après le « Contrat ». Elles sont le socle unique des négociations commerciales et constituent une condition essentielle du Contrat. **Les conditions générales d'achat du Client sont expressément exclues.** Le Contrat est constitué des documents suivants, par ordre de priorité décroissant: (1) l'accusé de réception de commande émis par le Fournisseur ; (2) l'offre du Fournisseur; (3) les présentes conditions générales de vente, (4) La commande émise par le Client. Le Contrat entre en vigueur dès sa signature ou lorsque le Fournisseur a expressément accepté la commande du Client, ou au plus tard après encaissement de l'acompte.

2. COOPERATION DES PARTIES

2.1 Obligations du Fournisseur

Le Fournisseur s'engage à fournir les biens et/ou services visés au Contrat (ci-après dénommés les « pièces » et « services »), incluant de manière non limitative les pièces et moules, l'assistance technique sur site, le design de marque et d'emballage ainsi que la conception de designs de bouteille.

Le Fournisseur s'engage à: fournir les Pièces et/ou Services conformément aux conditions précisées au Contrat et de manière compétente et diligente dans le respect des règles de l'art; respecter les normes techniques en vigueur à la date du Contrat applicables dans le pays de fabrication, ou respecter toute autre norme qui serait expressément et de manière non équivoque convenue entre les Parties. L'entrée en vigueur, en cours de Contrat, de nouvelles normes, lois ou règlements applicables aux Pièces ou aux Services, pourra le cas échéant, faire l'objet d'un ajustement du prix, des délais ou toutes autres conditions impactées.

Le Fournisseur garantit par ailleurs que les Pièces sont libres de charges, servitudes, gages et privilégiés à l'exception de la réserve de propriété du Fournisseur selon l'article 6.2.

Le Fournisseur garantit que les Pièces et Services ne violent aucun brevet, droit de copyright, savoir-faire ou tout autre droit de propriété de tiers lorsqu'ils sont mis en œuvre dans le cadre de l'objet du Contrat. Toutefois, le Fournisseur ne peut être tenu pour responsable d'une telle violation si elle résulte d'une utilisation des Services et/ou des Pièces en association avec un équipement non fourni par le Fournisseur, ou dans un pays qui n'était pas convenu, ou selon des instructions, designs ou spécifications émanant du Client. Le Client devra informer le Fournisseur dans les meilleurs délais et par écrit de la survenance d'un litige ou d'une réclamation quant aux garanties ci-dessus. Le Fournisseur doit faire de son mieux pour remédier à toute violation de ces garanties, notamment supprimer les charges, servitudes, gages et privilégiés grevant les Pièces afin de le rendre non contrevenant, ou, à son choix, remplacer ou modifier les Pièces ou le Service qui porterait atteinte aux droits des tiers.

2.2 Obligations du Client

Le Client est tenu de transmettre au Fournisseur, dans un délai raisonnable au regard des délais d'exécution convenus entre les Parties: (1) toutes les informations utiles à l'exécution du Contrat, telles que, sans que cela soit limitatif : spécifications claires et fiables, composition et particularités du produit final, conditions d'exploitation et d'environnement des Pièces, les particularités du site etc...; (2) toutes les ressources et le matériel nécessaire à l'exécution du Contrat, tels que, sans que cela soit limitatif : échantillons représentatifs en quantité suffisante, le cas échéant, les facilités d'installation listées au 4.2 et/ou précisées dans l'offre, un personnel qualifié pour être formé par le Fournisseur si un service de formation est convenu au Contrat, des représentants qualifiés qui, le cas échéant, participeront aux réunions de projet spécifiées au Contrat selon les échéanciers et autres modalités définies ;

Conformément à l'incoterm applicable, le Client doit obtenir tous les permis, autorisations, licences, documents et certificats nécessaires à l'importation et la livraison des Pièces et/ou la réalisation des Services.

Le Client devra dans les meilleurs délais, informer le Fournisseur par écrit, s'il exige le respect de normes spécifiques, différentes de celles stipulées dans l'offre. Le Client est responsable de la fourniture, des coûts, de la livraison, de l'installation, de la qualité et de la performance des matériels non fournis par le Fournisseur ou n'étant plus sous garantie du Fournisseur.

Le Fournisseur ne pourra être tenu responsable d'un préjudice subi par le Client du fait du non-respect des obligations ci-dessus énoncées.

3. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. Prix- Incoterms

Sauf stipulation écrite contraire, les prix sont libellés dans la monnaie du pays du Fournisseur et s'entendent FCA (locaux du Fournisseur) Incoterms 2020. Les prix sont nets, hors taxes et droits de douane, ou toute autre taxe ou droits applicables, qui doivent être à la charge du Client. Tous droits, frais ou taxes payés par le Fournisseur, qui auraient dû être à la charge du Client, doivent être remboursés par le Client au Fournisseur dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la présentation des documents correspondants.

Pour le cas où les délais d'exécution du Contrat seraient substantiellement retardés à la demande du Client ou du fait du Client, les prix pourront être révisés par le Fournisseur pour répercuter de façon équitable et équilibrée toute augmentation du coût de l'exécution du Contrat pour le Fournisseur, notamment mais pas exclusivement, une augmentation du coût des matières premières, du prix du travail, ou des coûts liés aux modifications d'ordre réglementaire.

Pour les services de conception, sauf mention contraire expresse dans le Contrat, le prix couvre pour seul design celui que le client doit recevoir. Si le Client souhaite recevoir et/ou utiliser, aux fins du Contrat, plus d'un design, les Parties renégocieront en toute bonne foi le prix supplémentaire.

3.2. Paiement

Les conditions de paiement doivent être telles que confirmées dans l'acceptation de commande et selon l'échéancier convenu. En l'absence de stipulation écrite expresse, les conditions applicables sont: cent pour cent (100%) à la commande payable sous trente (30) jours. Les paiements s'effectuent au domicile du Fournisseur, sans compensation dues à éventuelles réclamations. Afin de sécuriser le paiement du Contrat, le Fournisseur est libre de demander au Client tout mécanisme de garantie bancaire, qui sera émis selon les conditions et modèles du Fournisseur. Toute garantie du Fournisseur, demandée par le Client, devra être conforme aux conditions et modèles du Fournisseur.

En plus de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, en cas de dégradation de la ligne de crédit du Client se détériore ou s'il y a une indication, de l'avavis du Fournisseur, que le Client ne sera plus en mesure d'honorer les paiements, le Fournisseur aura la faculté, à sa seule discréction, de : a) exiger le remboursement anticipé par le Client; b) de retenir l'expédition jusqu'à ce que la ligne de crédit du Client s'améliore ou que la situation se trouve en voie d'amélioration de l'avavis du Fournisseur.

Il est à noter que toute modification apportée aux informations concernant le compte bancaire du Fournisseur, ne saurait être effective qu'à la suite d'un avenant écrit et signé par deux représentants autorisés du Fournisseur, ou encore si ces modifications sont communiquées sur une lettre officielle dûment signée par deux représentants autorisés du Fournisseur. Avant de procéder au paiement vers un tel compte bancaire modifié, le Client doit en outre obtenir confirmation auprès de l'administration des ventes du Fournisseur par appel téléphonique direct. Si le Client procède néanmoins au paiement vers un compte bancaire frauduleux, toute perte éventuelle serait aux risques du Client.

3.3. Retards de paiement

Tout retard de paiement entraînera de plein droit : (1) l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne majoré de huit (8) points, ce

dernier ne pouvant être inférieur à trois (3) fois le taux d'intérêt légal autorisé par la loi applicable à l'opération; (2) l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement ainsi que de potentielles sanctions administratives; (3) le droit pour le Fournisseur d'exiger le paiement immédiat de toutes les échéances en cours et de suspendre ou interrompre l'exécution de ses obligations et/ou terminer le Contrat; Tous les frais supplémentaires dus à un retard de paiement seront à la charge du Client.

4. LIVRAISON ET INSTALLATION

4.1. Conditions de Livraison

Sauf stipulation écrite contraire, la livraison devra s'effectuer conformément à l'Incoterm 2020 FCA (locaux du Fournisseur). Si les conditions de livraison prévoient une prise en charge du transport par le Client, celui-ci devra fournir au fournisseur :

- pour toutes les destinations hors UE : les originaux des documents douaniers, incluant de manière non limitative la déclaration d'entrée en douane, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'expédition
- pour toutes les destinations dans l'UE : les documents support nécessaires, incluant de manière non limitative une déclaration selon laquelle les marchandises ont bien été livrées dans le pays de destination membre de l'UE, laquelle déclaration devra être émise avant le dix (10) du mois suivant la date d'expédition des marchandises.

À défaut de production des documents douaniers susmentionnés de la part du Client, tous frais, TVA, taxes ou amendes quelconques engagés par le Vendeur devront être remboursés au Fournisseur par le Client à la remise de la facture du Fournisseur.

La livraison pourra être partielle, à la discrétion du Fournisseur. Le Client doit ouvrir les caisses et inspecter les Pièces dès leur arrivée et faire valoir ses éventuelles réclamations pour défaut apparent ou non-conformité dans un délai maximum de cinq (5) jours suivant la livraison.

4.2. Conditions d'installation et conditions relatives au site où les Services sont exécutés

Si le déchargement, et/ou l'installation est effectué par le Fournisseur, le Client s'engage à (1) fournir et maintenir un accès au site, et un site prêt pour les Services, et présentant des conditions de santé et de sécurité suffisantes et conformes aux réglementations applicables, (2) fournir toutes les informations utiles concernant les conditions d'accès, et les conditions et instructions en matière de santé et sécurité, (3) fournir gratuitement les ressources et matériels nécessaires et notamment : les facilités et services disponibles sur site (ex : chariots élévateurs, outillage, énergie, bureaux, sanitaire...), ainsi que la mise à disposition d'un personnel adapté et qualifié en temps utiles, (4) fournir un lieu adéquat pour le déchargement, le déplacement et la manutention des Pièces.

Si le site présente des anomalies et notamment des conditions de santé et sécurité insuffisantes, le Fournisseur peut suspendre sans responsabilité de sa part, l'exécution des Services jusqu'à ce que le site soit conforme.

4.3. Délais

Tous les délais sont tels que précisés au Contrat, et sont indicatifs, sauf stipulation écrite contraire. Les délais commenceront à courir uniquement à compter de la réception par le Fournisseur de tout acompte et/ou garantie de paiement, ainsi que des données nécessaires à l'exécution du Contrat.

4.4. Retards du fait du Client

Le retard dans la délivrance des données nécessaires à l'exécution du Contrat (notamment les éléments définis au 2.2 ci-dessus) ou tout autre retard imputable au Client ou en dehors du contrôle du Fournisseur, entraînera la prolongation des délais de fourniture des Pièces et/ou de réalisation des Services d'une durée au moins égale à ce retard.

Le Fournisseur aura le droit au remboursement par le Client de l'ensemble des coûts et dépenses résultant des reports, interruptions ou prolongations (notamment, sans que cela ne soit limitatif, les coûts de stockage, ou les temps d'attente du personnel du Fournisseur). Le cas échéant, le Client sera néanmoins tenu d'effectuer le paiement conformément aux dates initialement convenues par les Parties.

4.5. Rachat de Pièces

Si le Client souhaite retourner au Fournisseur des pièces achetées au cours des 3 derniers mois, le Client doit préalablement contacter le Fournisseur pour savoir si ces Pièces peuvent être retournées. Ces demandes seront traitées par le Fournisseur au cas par cas et le Fournisseur pourra, à sa seule discrétion, refuser ce retour ou imposer des conditions à son acceptation.

5. PENALITES

A moins qu'il n'en soit expressément convenu autrement au Contrat et de manière non-équivoque entre les Parties, aucune pénalité pour retard, sous-rendement ou tout autre défaut de performance ne pourra être réclamée au Fournisseur. Si toutefois de telles pénalités étaient expressément convenues par écrit entre les Parties, celles-ci pourront être appliquées, uniquement en cas de préjudice réel du fait exclusif du Fournisseur, constaté contradictoirement. A moins qu'il n'en soit expressément convenu autrement entre les parties, le total cumulé des pénalités pour quelque cause que ce soit, ne saura excéder cinq pourcent (5%) du prix du Contrat. Ces pénalités s'entendent comme ayant un caractère forfaitaire et libératoire, aucune autre somme ne pouvant être réclamée au Fournisseur. Pour le cas où la prestation du Fournisseur inclurait un service d'intégration d'équipements non fournis par le Fournisseur, ce dernier ne peut raisonnablement s'engager que sur une obligation de moyen au regard de l'installation dans son ensemble. Dès lors, tout engagement du Fournisseur en termes de rendement, montée en charge ou tout autre niveau de performance de l'installation, est conditionné au fait que les équipements non fournis par le Fournisseur, atteignent le niveau de performance requis et spécifié. Il en va de même pour le cas où le Client aurait nommé et spécifié un sous-traitant devant être utilisé par le Fournisseur.

6. TRANSFERT DES RISQUES ET DE PROPRIETE

6.1. Transfert des risques

Le transfert des risques s'effectuera conformément à l'Incoterm convenu au Contrat et à défaut, conformément à l'Incoterm 2020 FCA (locaux du Fournisseur). Le Client s'engage à obtenir, à la date du transfert, les assurances nécessaires à hauteur de la valeur des Pièces jusqu'au complet paiement du prix. Le Fournisseur devra emballer les Pièces de manière convenable pour le protéger durant le transport. Le Client devra informer le Fournisseur de besoins spécifiques quant à l'emballage. Tout stockage temporaire dû au Client ou à la demande du Client, sera effectué aux risques et coûts du Client.

6.2. Transfert de propriété

Nonobstant le transfert des risques et à moins qu'il n'en soit convenu autrement, la propriété des Pièces est transférée au Client au complet paiement du prix, en principal, intérêts et accessoires.

7. RECEPTION

Le cas échéant, des modalités de tests et de réception peuvent être définies dans l'offre. Sauf accord écrit spécifique contraire comme faisant partie des Services, le Client doit ouvrir les caisses et inspecter les Pièces à leur arrivée au point de livraison. En cas de dommage, défaut ou non-conformité, le Client doit sous cinq (5) jours ouvrés à compter de la livraison, envoyer une réclamation écrite au Fournisseur comportant une preuve photographique dudit dommage. Tout manquement à cette obligation de notification écrite dans le délai imparti, vaudra acceptation irrévocabile des Pièces par le Client et celles-ci seront considérées avoir été réceptionnées et acceptées en bonne et due forme, sans dommage ni défaut, et entièrement conformes aux termes et conditions du Contrat.

8. GARANTIES

8.1. Garantie des Pièces

conformité avec les dispositions du présent article ou s'il y a d'autres indications de non-conformité avec les lois et règlements. Le Client ne pourra tenir le Fournisseur comme responsable de ce retrait. Le Client s'engage à coopérer et à fournir au Fournisseur toute information qui lui serait nécessaire pour se conformer aux obligations de contrôle des exportations, incluant le nom et la destination de l'utilisateur final des produits achetés.

15. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Ce Contrat (et toutes obligations non-contractuelles ou toutes autres obligations en découlant ou liées à celui-ci) est soumis et interprété conformément au droit français sans tenir compte des dispositions de ce dernier applicables en matière de conflit de lois. La Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises n'est pas applicable.

Tous différends découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par trois (3) arbitres nommés conformément à ce Règlement, à moins que les Parties ne conviennent d'un (1) seul arbitre. Le siège de l'arbitrage sera Paris. La procédure arbitrale se déroulera en français, à moins qu'il n'en soit convenu autrement.

Toute décision arbitrale rendue sera définitive, exécutoire et présentera un caractère contraignant entre les Parties, et la décision portant exécution forcée de la sentence peut être homologuée par tout tribunal compétent. La partie ayant obtenu gain de cause, pourra obtenir le remboursement des coûts afférents à la procédure, y compris des honoraires d'avocats raisonnables.

Les Parties conviennent et s'engagent à ce que l'ensemble des procédures arbitrales conduites en vertu de cette clause (y compris l'ensemble des informations divulguées ainsi que toute décision ou sentence qui est prise ou déclarée durant ces procédures) demeureront strictement confidentielles. Aucune disposition de ce Contrat ou de quelque commande que ce soit ne saurait empêcher le Fournisseur de protéger ou exécuter en urgence, à titre provisoire ou autre, ses Droits de Propriété Intellectuelle et/ou ses droits relatifs aux Informations Confidentielles devant tout tribunal compétent.

16. GENERALITES

Le Fournisseur est libre de céder, tout ou partie de ses droits et obligations, issus du présent Contrat, à ses sociétés affiliées, sans l'accord préalable du Client. Le Client ne pourra pas céder tout ou partie de ses droits et obligations issus du présent Contrat, sans l'accord écrit préalable du Fournisseur.

Le Fournisseur est libre de sous-traiter entièrement ou partiellement, l'exécution de ses obligations contractuelles.

CGV SP&S FR-MEA-Jan 2020

